

PARTICULIERS

Cyclone

Prévenir | réagir | rétablir



SOMMAIRE

Êtes-vous vulnérable ?

- *Encadré : le cyclone Dean*

Les sources d'information

Vos droits et devoirs

Où se renseigner sur les risques ?

I. Prévention

Avant le cyclone

Réduire votre vulnérabilité au risque cyclonique

- *Renforcer la résistance de votre habitation*
- *Réduire le nombre de projectiles potentiels*
- *Faciliter l'écoulement des eaux*

Mettre en place un plan familial anti-cyclonique

- *Encadré : Le cas des animaux domestiques*

II. Alerte

Pendant le cyclone

S'informer et informer sans déformer

Se protéger

- *Pré-alerte cyclonique*
- *Alerte cyclonique*
- *Confinement cyclonique*

III. Retour

Après le cyclone

Faire un état des lieux

Attention à l'eau

Parer au plus urgent

Rassembler, tirer et évacuer les déchets

Glossaire

Êtes-vous vulnérable ?

Chaque île meurtrie par un cyclone porte les traumatismes du « vent aveugle », des pluies diluviennes et du bruit de la civilisation qui s'effondre et s'envole. Lorsque la saison cyclonique commence, le plus grand risque est l'indifférence.

Un cyclone se caractérise par des vents tourbillonnaires dépassant les 117 km/h et de fortes précipitations provoquant des crues torrentielles, des inondations, des glissements de terrain et des coulées de boues. La houle cyclonique dépasse parfois 15 à 20 m de haut ; elle déferle violemment, érode et déstabilise le cordon littoral. Le cyclone est également associé à des marées de tempête qui aboutissent à une surélévation (surcote) du niveau de la mer jusqu'à 7 m.

Dans les Caraïbes et l'Atlantique nord, le cyclone est dénommé ouragan et dans le Pacifique nord-ouest typhon. Contrairement aux tornades ou trombes, les cyclones s'étendent sur plusieurs centaines de kilomètres et durent plusieurs jours.

Les 107 communes de la Martinique, de la Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte sont soumises au risque cyclonique ainsi que les collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, de la Polynésie Française, de Wallis-et-Futuna et la collectivité sui generis de Nouvelle-Calédonie. Dans le monde, 80 à 85 cyclones se forment chaque année. Aux Antilles françaises, un événement cyclonique risque de se produire environ tous les 4 ans.

Dans les Antilles, la saison cyclonique s'étend de juin à novembre avec des risques accrus entre mi-août et mi-octobre, à La Réunion et à Mayotte de décembre à avril et en Polynésie de novembre à avril. En Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, elle s'étend de fin octobre à début mai.

Les efforts de prévention permettent de réduire les pertes humaines. Dans le domaine de la protection de l'environnement, tout ou presque reste à faire. Les cyclones produisent en quelques heures des quantités phénoménales de déchets provenant des habitations, des biens et des infrastructures endommagés, de la végétation arrachée. Des décharges sauvages ont été ouvertes pour regrouper les déchets des cyclones Hugo (1989) et Dean (2007) : gravats, tôles, meubles, électroménagers, canapés et matelas, bois et branches et

LE CYCLONE DEAN

Le cyclone Dean a traversé l'arc antillais les 16 et 17 août 2007. En Martinique, les rafales ont atteint 209 km/h. En Guadeloupe, la plus forte hauteur de houle a été estimée à 7/8 m. Selon un bilan partiel, Dean a produit au minimum 900 000 tonnes de déchets à terre auxquels s'ajoutent les déchets emportés en mer. En Martinique et en Guadeloupe, 54 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle en raison des inondations, des coulées de boue ou des chocs mécaniques liés à l'action des vagues. La houle cyclonique a endommagé des infrastructures touristiques et les vents forts ont provoqué des pertes importantes pour l'apiculture, l'agriculture, l'horticulture, l'arboriculture fruitière, la caféiculture et certains élevages caprins. Les activités de pêche ont été également durement touchées. La Martinique a subi les plus graves dégâts avec 6 000 habitations détériorées dont 663 totalement détruites. Cependant même dans l'archipel guadeloupéen les réseaux électrique et téléphonique ont été endommagés par des chutes d'arbres, 30 000 foyers ont été privés d'électricité, de nombreux branchements détériorés et le réseau d'eau potable de 3 communes a été sinistré ; les travaux d'urgence et de remise en état des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires y ont coûté plus de 7 millions d'euros.

de nombreux bateaux. Ces tas de déchets bruts sont sources de risques environnementaux et sanitaires car ils contaminent les eaux et favorisent la prolifération des nuisibles comme les rats et les moustiques. Recouvertes par la végétation, ces décharges sont souvent oubliées.

Les effets de la pluie et de la mer associés aux cyclones sont susceptibles d'être couverts par le régime de catastrophe naturelle. Il ne suffit pas pour qu'un sinistré soit indemnisé au titre de la loi que ses biens aient été endommagés par une catastrophe naturelle reconnue ; ces biens doivent préalablement avoir été couverts par un contrat d'assurance « dommages ». La couverture du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles a été étendue en l'an 2000 aux effets des vents cycloniques s'ils ont atteint ou dépassé 145 km/h en moyenne sur dix minutes ou 215 km/h en rafales. En dessous de cette puissance, seuls les contrats d'assurance sont susceptibles de vous indemniser pour les dégâts causés par les vents. Pour bénéficier du régime d'indemnisation catastrophe naturelle, les administrés doivent se manifester auprès du maire de leur commune dès la survenance du sinistre.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française demeurent hors du champ d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

L'État a créé un fonds de secours spécifique pour l'Outre Mer et des fonds de solidarité de l'Union Européenne sont mobilisables. Cependant, tant en matière de prévention que d'indemnisation, il est illusoire de s'endormir sur le mythe de l'État providence.

Les sources d'information

“ Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.”

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Vos droits et devoirs

Dans les départements et collectivités d'Outre Mer, l'État élabore et met en application des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) parmi lesquels les cyclones. Les PPRN délimitent les zones à risque et définissent les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent y être prises par les collectivités et les particuliers. Ils rappellent les normes paracycloniques applicables qui visent notamment à réduire les effets des vents. Les PPRN traitent des risques inondation, houle et coulée de boues consécutives aux cyclones. Le PPRN constitue une servitude d'utilité publique et s'impose au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; certaines zones peuvent être inconstructibles au regard du risque cyclonique. Le PPRN approuvé est un document public consultable en mairie ou sur internet.

Avant la saison des cyclones et durant toutes les phases de l'alerte cyclonique, il est de votre ressort de transmettre spontanément les informations essentielles aux touristes et aux travailleurs saisonniers et de donner un coup de main à vos voisins en difficulté.

Où se renseigner sur les risques ?

- En mairie. Vous pouvez y consulter le Plan de Prévention des Risques Naturels et le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document synthétique sur tous les risques auxquels votre commune est soumise, dont le risque cyclone, est parfois disponible sur internet. Il vous permettra de connaître les principales consignes.

→ www.risquesnaturels.re

→ www.meteo.gp/

→ www.meteo.nc/

→ www.meteo.fr/temps/dontom/La_Reunion/meteoreunion2/

→ www.meteo.fr/meteonet/temps/monde/prev/outremer/mayotte.htm

→ www.meteo.pf/

→ www.nhc.noaa.gov/

→ www.Prim.net

- Le site internet de la préfecture, du Haut-commissaire de la République, de l'administration supérieure ou de votre province. Ces sites ne mettent pas systématiquement à disposition les PPRN. Certains territoires disposent de sites dédiés aux risques naturels, par exemple l'île de la Réunion (<http://www.risquesnaturels.re>)
- Les sites de Météo France diffusent les bulletins de suivi, les alertes et des consignes.
 - Antilles-Guyane : <http://www.meteo.gp/>
 - Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna : <http://www.meteo.nc/>
 - La Réunion : http://www.meteo.fr/temps/dontom/La_Reunion/meteoreunion2/
 - Mayotte : <http://www.meteo.fr/meteonet/temps/monde/prev/outremer/mayotte.htm>
 - Polynésie : <http://www.meteo.pf/>
- Pour les Caraïbes, la National Hurricane Center du service météorologique des États-Unis suit l'actualité cyclonique en temps réel (en anglais uniquement) : <http://www.nhc.noaa.gov/>
- La page « Risque Cyclonique » du site : *Prim.net* <http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-cyclonique>
- Le Centre de Secours des Sapeurs Pompiers.
- Les médias locaux comme *Mayotte 1^{re}*, *Guadeloupe 1^{re}*, *Martinique 1^{re}*, *Nouvelle-Calédonie 1^{re}*, *Réunion 1^{re}*, *Antenne Réunion*, *Radio Freedom*, *France Antilles*, *Le Quotidien de la Réunion* et de *l'Océan Indien*, *Les Nouvelles Calédoniennes...*
- Autour de vous. Les témoignages de personnes ayant vécu des ouragans sont une source précieuse d'information.
- Les cyclones sont très fréquemment accompagnés d'inondations et vous pouvez utilement consulter les guides Inondations du GEIDE post-catastrophe.



LA PRÉVENTION

Avant le cyclone

1 Réduire votre vulnérabilité au risque cyclonique

Se préparer au cyclone, c'est améliorer la solidité de votre habitation, créer un refuge plus sûr pour vous et vos proches, réduire la quantité de déchets à évacuer après le cyclone et vous permettre de reprendre plus vite une vie convenable après le cyclone.

Renforcer la résistance de votre habitation

- La maison doit résister aux vents de cyclone, aux débris aériens et aux fortes pluies. Renforcer les structures et les toitures de votre habitation et respecter les normes paracycloniques pour les nouvelles constructions (normes concernant la prise au vent, le contreventement et l'ancrage au sol).
- Équiper vos fenêtres et portes de volets solides. Les débris emportés brisent facilement les fenêtres et les baies vitrées et abattent des portes. On n'emprisonne pas le vent ; s'il rentre dans votre habitation, il faudra qu'il en sorte, quitte à soulever le toit de la maison et à provoquer des dommages considérables. Il faut donc qu'il reste sur le pas de la porte.
- À défaut, des planches de contreplaqués pourront être utilisées lorsque l'alerte pré-cyclonique sera déclenchée. Constituer une réserve suffisante de planches de 6 mm d'épaisseur minimum et prévoir les moyens de les fixer très solidement aux murs au niveau des fenêtres et des portes. Les clous sont à proscrire, ils ne permettent pas une fixation solide et ils constituent après le passage du cyclone des causes fréquentes de blessures. Faute de ce matériel simple et peu coûteux, certains habitants ont dû passer des cyclones adossés à une porte ou une fenêtre, avec des résultats aléatoires et une fatigue physique et psychologique intense.
- À l'approche de la saison cyclonique, les toitures peuvent être ancrées au sol au moyen de haubans.



Réduire le nombre de projectiles

Les arbres, les cabanes et appentis annexes, les équipements et les objets susceptibles d'être emportés par le vent ou par les inondations risquent d'être mortels ou d'endommager votre habitation.

- Les arbres doivent être assez éloignés de votre maison pour qu'ils puissent tomber au sol sans l'endommager.
- Élaguer et entretenir régulièrement la végétation et amener les déchets verts sur un centre de compostage lorsqu'il existe.
- Ancrer dans le sol toutes les citernes à fuel, les cabanes de stockage de matériel ou d'ordures, les boucanes, fours et barbecues de jardins...
- Prévoir des cordages et sangles pour les amarres de dernière minute.

Faciliter l'écoulement des eaux

- Entretenir les ravines pour faciliter l'écoulement des fortes pluies qui accompagnent généralement un cyclone. Les ravines sont parfois utilisées comme décharge sauvage, ce qui pollue, bouche les écoulements et augmente les risques d'inondation et en aggrave les conséquences.
- Entretenir les conduits d'évacuation des eaux pluviales, gouttières, réseaux enterrés...

Kit survie

- Bouteilles d'eau pour une semaine (2 litres par personne/jour)
- Réserve de nourriture non périssable pour 1 semaine
- Ouvre-boîtes, décapsuleur et couteau
- Lampe torche + piles et ampoule de rechange
- Radio à piles + piles de rechange
- Briquet et allumettes dans un emballage étanche
- Sifflet pour se signaler ou signaler un danger.
- Clé à molette ou tenailles pour arrêter l'eau, le gaz et l'électricité
- Trousse de premiers soins et médicaments quotidiens
- Matériel de première hygiène
- Glacière ou sac isotherme

Mettre en place un plan familial anti-cyclonique

- Identifier les parties de votre habitation les plus sûres, c'est-à-dire les plus solides et si possible sans fenêtre. Votre habitation est-elle trop fragile et ne vous offre-t-elle pas de refuge ? Vous êtes seul(e) ? : renseignez-vous auprès de la mairie sur les lieux d'accueil communs prévus.
- Il est conseillé de faire des copies certifiées conformes des papiers importants et de les protéger dans des sacs plastiques étanches ou de les sauvegarder sous format informatique (ex : scan envoyé sur votre boîte mail si le serveur ne risque pas d'être endommagé par le cyclone.). Il s'agit en particulier des papiers d'identité, des ordonnances médicales, des actes de propriété, des contrats d'assurance et de documents administratifs.

- Constituer un kit survie qui vous permettra de rester confiné durant toute l'alerte cyclonique. Vous serez peut-être privés d'électricité, de téléphone et de source de réapprovisionnement en denrées alimentaires.
- Constituer un kit retour. Il sera utile pour effectuer les travaux urgents après le passage du cyclone. Les voies de circulation une fois qu'elles seront dégagées et réparées devront être réservées aux urgences et vous ne pourrez pas vous déplacer immédiatement pour chercher du matériel.
- Les kits doivent être entreposés dans un endroit abrité, hors de portée des enfants et des animaux et hors d'atteinte des eaux en cas d'inondation. Ils devront être vérifiés et renouvelés à chaque début de la saison cyclonique.
- Se renseigner auprès de votre collectivité sur l'organisation de la collecte et de l'élimination des déchets qu'il est prévu de mettre en place en phase post-cyclonique. Les installations de traitement des déchets sur les îles ultra-marines soumises au risque cyclonique sont disparates. La connaissance préalable des types de déchets qu'il faudra trier vous permettra de commencer la remise en état de votre habitation rapidement, en évitant les manutentions inutiles ou les pratiques polluantes.
- Il est indispensable de se défaire régulièrement et réglementairement des produits inutiles, périmés, des emballages détériorés ou vides, de tout cet entourage toxique dont il est difficile de dire si c'est encore un produit ou déjà un déchet. Juste avant le cyclone, il est trop tard pour faire le tri et réduire le danger à la source.

Kit retour

- Gants épais
- Chaussures à semelle épaisse, de préférence des bottes.
- Lampe-torche + piles et ampoules de rechange
- Boîte à outils : ciseaux, marteau, scie, machette, pince, tournevis, pelle, pioche, clous, chevilles et des vis
- Éponge, serpillière, raclette, seaux, pelle et balai
- Une poubelle avec couvercle et sacs adaptés
- Eau de javel ou autre désinfectant

Le cas des animaux domestiques

Les animaux domestiques peuvent pressentir les dangers extrêmes et s'échapper. Il est recommandé de veiller à ce que chats et chiens portent un collier avec les coordonnées du maître. Dans l'hypothèse d'une évacuation, il faudra disposer du nombre de laissez nécessaire. En cas d'alerte cyclonique, gardez les animaux domestiques près de vous et ne partez pas à leur recherche s'ils sont en vadrouille.

Le détenteur d'un animal domestique, apprivoisé, tenu en captivité ne doit pas l'abandonner selon l'article 521-1 du Code Pénal. En conséquence, l'acquisition d'un Nouvel Animal de Compagnie (NAC) se fera en toute connaissance de cause et en prenant en considération les risques naturels auxquels il est susceptible d'être exposé.



DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES UTILES

Consignes générales à suivre avant, pendant et après le cyclone sur le site « Prévention des Risques Majeurs » du gouvernement français

<http://www.risques.gouv.fr/risques-naturels/cyclone/agir-avant-pendant-apres>

« Attention aux cyclones – consignes à la population », dépliant de la préfecture de zone de défense Antilles
<http://www.martinique.pref.gouv.fr/Prefecture/Nos-missions/Securite-civile/Les-risques-naturels-en-Martinique/%28langage%29/fre-FR>

« Alerte Cyclonique – Les gestes qui sauvent » du Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française.

<http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/PUBLICATIONS/Brochure-Alerte-cyclonique>

Tableau des alertes et consignes à la population en cas d'alerte cyclonique de la préfecture de la Réunion

http://www.reunion.pref.gouv.fr/IMG/pdf/TABLEAU_DES_ALERTES_ET_CONSIGNES_A_LA_POPULATION_cle8f696b.pdf

Le dépliant de l'Administration Supérieure des Iles Wallis-et-Futuna est disponible sur

<http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/Votre-securite/Cyclones>

En Nouvelle Calédonie, le Haut-commissariat a édité une brochure et a publié un arrêté préfectoral relatif aux consignes d'ordre général applicables à la population en cas d'alerte cyclonique

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/site/Vos-demarches/Infos-citoyennes/La-securite-civile/Les-consignes-a-la-population>

Le Ministère des Affaires Étrangères diffuse à l'attention des voyageurs des consignes génériques applicables dans les zones soumises au risque cyclone/ouragan

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/risques/risques-naturels/article/risques-climatiques-cyclones>

Le site européen « Autoprotection des citoyens » dédié à la préparation des citoyens aux situations d'urgence

<http://www.autoprotectionducitoyen.eu/>

La Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels a édité un Mémento pratique du particulier

http://www.mrn.asso.fr/system/files/Memento_cyclones.pdf

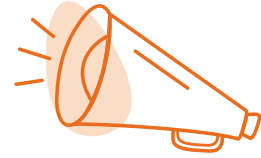




L'ALERTE

Pendant le cyclone

Mieux vaut prévenir que guérir. Suivez les conseils et consignes des autorités. Braver les appels à la prudence est inconscient. La collectivité ou vos proches devront vous porter secours.



1 S'informer et informer, sans déformer

- **Météo France** : téléphone 3250.
- **Numéro d'urgence** : 112 d'un portable ou 18 d'un fixe.
- **Radios et télévisions locales, sites internet** → consignes éditées par les autorités.
- **Message d'alerte** de la mairie, de la préfecture ou sous-préfecture, du Haut-Commissariat de la République (sonore ou téléphonique par exemple).

Se protéger

Les consignes des autorités montent en puissance en fonction des niveaux d'alerte. Voici quelques exemples.

Pré-alerte cyclonique

- Ne pas s'éloigner de votre habitation.
- Ne pas jouer au reporter sur le littoral pour faire le buzz sur *You Tube* ou ailleurs.
- Prendre conseil auprès de votre établissement de santé si votre état nécessite un traitement médical régulier (diabétique, insuffisant respiratoire ou rénal...).
- Vérifier que vos kits cyclone et de retour sont disponibles et complets.
- Vérifier et éventuellement renforcer l'amarrage des toitures, des citernes.
- Rentrer tous les objets et équipements à l'intérieur de l'habitation pour qu'ils ne se transforment pas en projectiles (brouette, vélos et mobylette, chaises et table de jardin...).



Center for Disease Control and Prevention

Le Center for Disease Control and Prevention des États-Unis a publié une fiche qui vous apportera des informations complémentaires sur les mesures à prendre en cas d'avis de tempête tropicale ou d'ouragan :

- « Points importants concernant la préparation aux ouragans »
<http://www.geide.asso.fr/Documents/CDC-prep-ouragan.pdf>

- Enlever les antennes et paraboles sur les toitures. Elles deviendraient des projectiles tranchants sous l'effet des vents violents.
- Stocker en lieu sûr les jerricans ou bidons d'essence, pétrole, gasoil, huile et vérifier qu'ils soient hermétiquement fermés...
- Amarrer les embarcations loin du rivaige ou consolider les amarres. La mise au sec est envisageable si vous disposez d'un endroit abrité.
- Recharger la batterie de votre téléphone portable avant d'éventuelles coupures.

Alerte cyclonique

- Aller chercher les enfants dans les écoles et les crèches qui ferment lorsque l'alerte cyclonique est déclenchée.
- Évacuer si vous habitez en bord de mer ou dans une habitation fragile ou si les autorités vous l'ordonnent. Couper le gaz, l'électricité et l'eau avant de partir.
- Placer les denrées alimentaires, vos médicaments indispensables et un lot de vêtements dans des sacs étanches.
- Vider les pièces qui ne pourraient pas être convenablement fermées.
- Rentrer vos animaux domestiques et d'élevage.
- Fermer les volets ou fixer solidement des planches de contreplaqué contre les fenêtres et les portes ; le vent ne doit pas pouvoir s'engouffrer entre l'habitation et les planches. Démontez les grandes baies vitrées qui ne seraient pas protégées par des contrevents, ou à défaut coller des bandes adhésives sur les vitres.
- Ne pas obstruer les ventilations en raison des risques liés au monoxyde de carbone.
- Mettre en hauteur les équipements et les meubles susceptibles d'être inondés.
- Débrancher les appareils électriques.
- Couper le gaz, l'électricité et l'eau.

Confinement cyclonique

- Ne plus sortir dehors.
- Se tenir informé par la radio à piles.
- Attendez la levée de l'alerte pour sortir. Attention, le calme peut régner au milieu du cyclone mais ce n'est pas fini, les vents vont tourner et reprendre de plus belle.



LE RETOUR

Après le cyclone



- *Respecter les consignes des autorités.*
- *Ne pas se déplacer et ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux, sauf en cas d'urgence.*
- *Durant toute la phase de remise en état de votre habitation, porter les équipements de protection (chaussures et gants du Kit Retour) rester calme, faire des pauses, se protéger de la chaleur et boire de l'eau fréquemment.*

Faire un état des lieux

- Procéder de jour.
- Ne pas toucher les fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Marcher prudemment. Il peut y avoir des planches cloutées et des fils électriques cachés sous des végétaux ou des débris.
- Le danger peut également venir d'en haut : arbres endommagés, planches ou tôles en équilibre pouvant chuter subitement...
- Maintenir le courant coupé. En cas de détérioration des réseaux électrique et téléphonique, contacter les services de dépannage de vos fournisseurs.
- Si vous sentez une odeur de gaz, s'éloigner des lieux et informer les autorités.

2 Attention à l'eau

- Se tenir éloigné et ne pas franchir les radiers et fossés submergés et les ravines en crues.
- Avant de consommer l'eau du robinet, l'eau de citerne et l'eau de puits ou de forage, il faut s'assurer de sa potabilité et être à l'écoute des consignes de la mairie, des autorités sanitaires et du syndicat des eaux.
- Si vous n'avez plus d'eau minérale ou de source en bouteille, dans l'urgence il est conseillé de filtrer de l'eau, de la faire bouillir pendant 10 minutes, de la battre pour la réoxygéner et enfin de la laisser reposer 30 mn avant de la consommer. Une quantité infime d'eau de javel – 2 gouttes pour 1 litre – ou des pastilles désinfectantes d'eau peuvent être ajoutées avant les 30 mn de repos.
- Lorsque vous avez le feu vert des autorités pour consommer l'eau du réseau, la faire couler quelques minutes pour purger les éventuels dépôts et l'eau qui a stagné.
- Signaler aux autorités tout déversement de matière dangereuse comme des hydrocarbures et éviter tout contact avec ces substances ou des boues polluées.

3 Parer au plus urgent

- Réparer les dommages susceptibles de s'aggraver rapidement (planches, vitres, tôles ou tuiles vacillantes).

4 Rassembler, trier et évacuer les déchets

- Inspecter vos réfrigérateurs et congélateurs. En cas de coupure du courant, les denrées alimentaires sont à évacuer avec les déchets. Ne jamais recongeler un produit décongelé.
- Ne pas déplacer vos déchets sur les routes ou au bord, ni à proximité de poteaux électriques et téléphoniques ou autres équipements de service public, cela compliquerait les travaux de remise en état du territoire.

- Ne pas brûler les déchets : vous pollueriez l'air et les sols.
- Ne pas jeter vos débris dans la ravine, vous pollueriez l'eau douce et au final l'eau de mer. Il faut au contraire nettoyer les ravines même si les déchets déposés ne sont pas « les vôtres ». Vous pouvez initier des opérations de ramassage avec des voisins et avec l'aide de la commune et des associations.
- Vidanger les objets qui ont accumulé de l'eau afin d'éviter la prolifération des moustiques.
- Un cyclone n'est pas un vide grenier : ne jeter que ce qui a été endommagé par l'événement et n'en profitez pas pour vous débarrasser d'encombrants poussiéreux.
- Déblayer les déchets et les trier selon les catégories suivantes :
 - Déchets végétaux
 - Équipements électriques et électroniques qui auraient été inondés (réfrigérateurs, télévisions...)
 - Déchets de démolition type gravats, tôles amiante-ciment.
 - Déchets mous c'est-à-dire les canapés, matelas, peluches inondés.
 - Déchets alimentaires et petits déchets mouillés à placer dans des sacs fermés.
 - Déchets dangereux souillés comme les insecticides, les pesticides, les hydrocarbures, les batteries et les médicaments. Attention aux vapeurs et éclaboussures et aux incompatibilités des produits entre eux – cf. étiquettes de danger. Si nécessaire, porter un masque de protection respiratoire, des gants et ventiler les locaux.
- Renseignez-vous auprès de votre collectivité pour connaître les lieux de dépôts ou les horaires de ramassage des déchets triés.
- Faciliter le travail des équipes professionnelles et volontaires chargées de la collecte des déchets et considérer le trafic des engins de ramassage comme prioritaire sur les routes (sauf urgence médicale).
- Regrouper les cadavres d'animaux domestiques ou d'élevage morts et signaler leur présence aux autorités sanitaires pour qu'ils soient évacués et traités dans les conditions réglementaires locales.



LE RETOUR

NETTOYER EN TOUTE SÉCURITÉ APRÈS UNE CATASTROPHE NATURELLE

- **Center for Disease Control and Prevention**

<http://emergency.cdc.gov/fr/disasters/hurricanes/pdf/cleanup.pdf>

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ ET VOTRE SÉCURITÉ APRÈS UN OURAGAN

- **Center for Disease Control and Prevention**

<http://www.geide.asso.fr/Documents/CDC-protéger-sante-securite-ouragan.pdf>

- Signaler la présence de Véhicule Hors d'Usage (VHU) afin qu'il soit évacué. Les voitures et autres engins abandonnés polluent et sont des nids à moustiques vecteurs de maladie comme la dengue. Une fois recouverts par la végétation, leur récupération sera compliquée et plus coûteuse pour la collectivité. Ces épaves deviendront plus tard des sources d'incendie.
- Les pneus « errants » sont des incubateurs de moustiques et des initiateurs d'incendies toxiques. Ils doivent être regroupés, signalés à l'autorité communale qui en collaboration avec les services de l'État a la responsabilité de faire procéder à leur recyclage.
- Comme pour les autres phases du cyclone, des voisins peuvent avoir besoin de votre aide. Des associations organisent aussi des actions de ramassage des déchets dans la nature et en particulier sur les plages. Plus vite ils sont regroupés, moins ils contamineront l'environnement marin et moins ils pénaliseront la vie économique locale liée à la pêche et au tourisme.

Le GEIDE post-catastrophe conseille à tous les acteurs une lecture attentive et globale des guides destinés aux particuliers, aux collectivités territoriales et aux acteurs économiques. Il est en effet important pour chacun d'avoir une vision transversale des actions à mener dans la phase de préparation au risque cyclone jusqu'à la phase de retour à la normale.

GLOSSAIRE

Cyclone tropical

Violente perturbation tropicale à disposition tourbillonnaire et correspondant à une dépression très creusée accompagnée de vents très forts et de fortes précipitations. Le cyclone est classé en fonction de l'intensité des vents qu'il génère en dépression tropicale, tempête tropicale et ouragan (terminologie utilisée dans la zone Atlantique). Le cyclone prend naissance au-dessus d'eaux assez chaudes, on parle de 26 à 27 °C sur 30 à 50 mètres de profondeur au minimum.

Dépression

Zone de basses pressions atmosphériques souvent associée à du temps perturbé. Ces basses pressions génèrent un mouvement des particules d'air tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre autour du centre de la dépression dans l'hémisphère nord et dans l'autre sens dans l'hémisphère sud. Les cyclones sont une variante tropicale de ces zones de basses pressions de surface.

El Niño

Enfant Jésus en espagnol, par référence à la période de l'année voisine de Noël où ce phénomène survient tous les 3 à 7 ans en moyenne. Il consiste en un réchauffement anormal de l'océan Pacifique au large des côtes du Pérou et du Chili en Amérique du Sud, habituellement accompagné par de fortes pluies dans les régions côtières de ces pays andins. El Niño est responsable d'une diminution de l'activité cyclonique en Atlantique et d'une recrudescence des cyclones vers le Pacifique Central, notamment au voisinage de la Polynésie.

Effet Fujiwhara

Du nom d'un météorologiste du début du siècle qui a étudié l'action réciproque de typhons dans le Pacifique Occidental. Interaction de deux cyclones suffisamment proches pour agir l'un l'autre, autant sur leur intensité que sur leur déplacement ; on estime qu'ils doivent pour cela être distants de moins de 1 300 à 1,500 km.

Échelle de Saffir-Simpson

Échelle de classement des cyclones tropicaux comptant 5 degrés selon la vitesse des vents et les dommages éventuels associés. Dean était classé en catégorie 5, la plus haute.

Marée de tempête, marée d'ouragan ou marée cyclonique

Dérive des eaux marines perpendiculaire à la direction du vent entraînant une surélévation anormale du niveau moyen de la mer jusqu'à 7 mètres.

Force de Coriolis

Force due à la rotation de la Terre. Elle se manifeste dans le mouvement des masses d'air et des cyclones. Du nom de Gaspard Coriolis, mathématicien français du début du XIX^e siècle.

Onde de tempête

Eau de surface poussée par le vent dans la direction de circulation d'un cyclone aux latitudes tropicales. À l'approche d'une côte, il se produit une surélévation anormale du niveau de la mer qui peut être particulièrement dangereuse sur les côtes basses surtout s'il y a conjonction avec une marée haute.

Œil du cyclone

Zone plus ou moins dégagée et calme à l'intérieur d'un cyclone. Il est matérialisé par un mur quasi-circulaire qui le délimite, mur nuageux haut et puissant où s'exercent les vents les plus forts et le maximum d'activité pluvieuse. Cet œil provient d'un accroissement de la force centrifuge créée par les mouvements de rotation des particules d'air autour du centre dépressionnaire et qui a pour effet de rejeter hors de ce centre toutes les particules prises dans ce mouvement de rotation. Le centre géométrique de l'œil est considéré comme le centre du cyclone tropical.

Pression atmosphérique

Pression (force par unité de surface) exercée par l'atmosphère en vertu de son poids sur une surface donnée ; elle est équivalente au poids d'une colonne d'air s'étendant au-dessus d'une surface d'aire unité jusqu'à la limite supérieure de l'atmosphère. La pression diminue bien entendu avec l'altitude. On l'exprime en hectopascal (soit une force de 100 Newtons par m²), qui correspond à l'ancien millibar encore utilisé aux États-Unis.

Sources du glossaire :

Météo France

Petit vocabulaire des risques et des catastrophes d'origine naturelle, Éditions Confluences

Geide post-catastrophe

Directeur de la publication : Yves Madeline

Rédaction : Jacky Bonnemaïns et Charlotte Nithart / Robin des Bois

Documentation : Brianna Morse, Bethany Perkins, Miriam Potter, Elise Sullivan, Allison Traynor / Robin des Bois

Comité de lecture : Elisabeth Poncelet / ADEME

Vincent Le Blan et Hugues Levasseur / FNADE

Clothilde Pelletier et Pascal Merland / FNNSA

Conception et réalisation graphique :

RDVA • 20 rue Saint-Jacques • 95160 Montmorency • Tél. : 01 34 12 99 00

Impression : Edgar – Aubervilliers



Le Geide, pour ne pas agir en catastrophe...



Ce guide a été réalisé avec le concours de l'ADEME
www.ademe.fr



Geide

Groupe d'**expertise** et d'**intervention** déchets **post-catastrophe**

www.geide.asso.fr